Docusign Envelope ID: 34D9E12F-4E12-88D8-81DA-36FA4DB23616

SOMTP CENTRE
Société par actions simplifiée au capital de 1 015 200 euros
Siège social : 287 route de Saint-Mesmin 45750 SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN
393 391 909 RCS ORLÉANS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 1 191 231,06 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 191 231,06 euros
A titre de dividende global à l'associée unique	1 000 000,00 euros
Le solde restant, soit	191 231,06 euros

À affecter en totalité au compte « Autres réserves », lequel est ainsi porté à 7 156 872,80 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 000 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Certifié conforme
La Présidente

Guillaume BASSAÏSTÉGUY

Docusign Envelope ID: 34D9E12F-4E12-88D8-81DA-36FA4DB23616

SAS SOMTP CENTRE

1 RUE MICHEL ROYER

45100 ORLEANS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Guillaume BASSAISTÉGUY

Docusign Envelope ID: 34D9E12F-4E12-88D8-81DA-36FA4DB23616

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025 Brut	31/12/2025 Amort. et Dépréc.	31/12/2025 Net	31/12/2024 Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	59 647,49	59 647,49		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	11 524,49		11 524,49	11 524,49
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	922 546,50	768 078,13	154 468,37	179 263,77
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	1 568 794,26	945 572,42	623 221,84	543 266,41
	Autres immobilisations corporelles	2 427 861,31	1 867 260,21	560 601,10	659 009,33
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations	322 124,49	320 000,00	2 124,49	2 124,49
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	677 966,17		677 966,17	377 714,10
	Total de l'actif immobilisé (III)	5 990 464,71	3 960 558,25	2 029 906,46	1 772 902,59
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	2 741 761,16	216 672,69	2 525 088,47	4 606 965,11
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	6 398 366,71	45 599,52	6 352 767,19	6 612 466,40
	Autres créances	16 318 443,53		16 318 443,53	14 933 918,86
	Charges constatées d'avance	892 682,44		892 682,44	751 522,53
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	461 247,73		461 247,73	1 920 334,21
	Total de l'actif circulant (IV)	26 812 501,57	262 272,21	26 550 229,36	28 825 207,11
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)	420,18		420,18	975,96
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	32 803 386,46	4 222 830,46	28 580 556,00	30 599 085,66

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	23 609 492,68	22 630 860,60

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 1 015 200,00)	1 015 200,00	1 015 200,00
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	193 839,04	193 839,04
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	101 520,00	101 520,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	6 965 641,74	9 021 484,75
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 191 231,06	2 444 156,99
	Subventions d'investissement	17 700,00	
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	9 485 131,84	12 776 200,78
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées	156 750,00	186 000,00
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)	156 750,00	186 000,00
Provisions	Provisions pour risques	902 641,64	1 173 593,61
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)	902 641,64	1 173 593,61
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	9 556 046,79	5 278 742,71
	Emprunts et dettes financières divers (2)	2 110 024,08	1 134 492,46
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	128 847,37	82 762,32
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 387 652,92	6 911 882,79
	Dettes fiscales et sociales	1 940 989,56	2 099 162,87
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	426 657,80	385 964,12
	Produits constatés d'avance	485 814,00	570 284,00
	Total des dettes (1) (IV)	18 036 032,52	16 463 291,27
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	28 580 556,00	30 599 085,66
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	9 368 805,63	11 997 936,53
(2)	Dont emprunts participatifs		

Docusign Envelope ID: 34D9E12F-4E12-88D8-81DA-36FA4DB23616

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	27 151 554,13	7 184 387,85	34 335 941,98	45 843 787,82
	Production vendue	7 927 345,94	522 696,17	8 450 042,11	8 915 877,26
	Montant net du chiffre d'affaires	35 078 900,07	7 707 084,02	42 785 984,09	54 759 665,08
	Production stockée				
	Production immobilisée			414 769,85	443 921,20
	Subventions			66 918,67	
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			1 373 049,26	1 225 004,95
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			167 181,62	
	Autres produits			26 207,92	101,10
	Total des produits d'exploitation			44 834 111,41	56 428 692,33
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			26 694 064,01	32 725 265,47
	Variation de stocks			1 963 889,71	6 132 106,77
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			25 131,65	31 615,95
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			8 455 218,66	8 146 162,11
	Impôts, taxes et versements assimilés			255 509,62	254 127,17
	Salaires			2 883 834,51	3 329 267,58
	Cotisations sociales			1 263 534,89	1 290 636,45
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			864 356,32	657 902,96
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			304 697,35	384 184,29
	Dotations aux provisions			628 589,36	884 518,00
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			100 964,86	
	Autres charges			413 757,65	83 189,99
	Total des charges d'exploitation			43 853 548,59	53 918 976,74
	RESULTAT D'EXPLOITATION			980 562,82	2 509 715,59
(1)	Y compris :				
	- Redevances de crédit-bail mobilier			2 615 264,08	2 512 048,49
	- Redevances de crédit-bail immobilier				

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	980 562,82	2 509 715,59
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	1 151 248,13	1 396 012,34
	Reprises sur dépréciations et provisions	975,96	322 854,00
	Différences positives de change		747,16
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	1 152 224,09	1 719 613,50
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	420,18	975,96
	Intérêts et charges assimilées (3)	344 059,62	735 957,36
	Différences négatives de change	26 500,53	2 161,77
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	370 980,33	739 095,09
	RESULTAT FINANCIER	781 243,76	980 518,41
	RESULTAT COURANT avant impôts	1 761 806,58	3 490 234,00
	Produits exceptionnels		313 397,47
	Charges exceptionnelles		222 318,42
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		91 079,05
	Participation des salariés aux résultats	170 968,52	308 094,06
	Impôts sur les bénéfices	399 607,00	829 062,00
	Total des produits	45 986 335,50	58 461 703,30
	Total des charges	44 795 104,44	56 017 546,31
	BENEFICE OU PERTE	1 191 231,06	2 444 156,99

(2) dont produits concernant les entités liées

(3) dont intérêts concernant les entités liées

Docusign Envelope ID: 34D9E12F-4E12-88D8-81DA-36FA4DB23616

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **28 580 556** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **45 986 336** euros et un total **charges** de **44 795 104** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 191 231** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Ce changement de règlementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

Anciens comptes	Nouveaux comptes	Montants comptabilisés
6712.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	6582.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	1793
675… Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	657… Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	100 964
775… Produits de cession d'éléments d'actif	757… Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	167 182
791… Transferts de charges d'exploitation (remboursements de formations)	649… Remboursements de prévoyance	114 327
791… Transferts de charges d'exploitation (avantages en nature)	641… Avantages en nature	72 791
791… Transferts de charges d'exploitation (remboursements d'assurances)	7587.. Indemnités d'assurance	2871
7875... Reprise/prov risq.char except	7815 Repr/prov risq char expl	14 468
6875... Dot prov risq.char except	6815 Dot/prov risq char expl	88 855

Docusign Envelope ID: 34D9E12F-4E12-88D8-81DA-36FA4DB23616

Règles et Méthodes Comptables

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »

- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Par exemple :

  - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;

  - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».

- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 4 ans
* Agencements des constructions : 3 à 20 ans
* Installations techniques : 3 à 20 ans
* Matériel et outillages industriels : 1 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
* Matériel de transport : 1 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 4 ans
* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Docusign Envelope ID: 34D9E12F-4E12-88D8-81DA-36FA4DB23616

Règles et Méthodes Comptables

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessous et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision. Les engagements de retraite sont garantis par un contrat d'assurance retraite.

Docusign Envelope ID: 34D9E12F-4E12-88D8-81DA-36FA4DB23616

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	71 171,98		10 000,00		10 000,00	71 171,98
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71 171,98		10 000,00		10 000,00	71 171,98
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	922 546,50					922 546,50
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 453 431,46		703 814,16	588 451,36		1 568 794,26
	Instal., agencement, aménagement divers	355 302,68		7 583,16			362 885,84
	Matériel de transport	1 894 642,11		208 733,26	173 668,18		1 929 707,19
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	133 325,88		1 942,40			135 268,28
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 759 248,63		922 072,98	762 119,54		4 919 202,07
FINANCIERES	Participations	322 124,49					322 124,49
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	377 714,10		312 752,07	12 500,00		677 966,17
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	699 838,59		312 752,07	12 500,00		1 000 090,66
	TOTAL	5 530 259,20		1 244 825,05	774 619,54	10 000,00	5 990 464,71

Docusign Envelope ID: 34D9E12F-4E12-88D8-81DA-36FA4DB23616

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			59 647,49			59 647,49
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			59 647,49			59 647,49
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			743 282,73	24 795,40		768 078,13
	Instal technique, matériel outillage industriels			910 165,05	522 893,87	487 486,50	945 572,42
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			279 027,82	14 063,46		293 091,28
	Matériel de transport			1 313 785,91	300 435,34	173 668,18	1 440 553,07
	Matériel de bureau, mobilier			131 447,61	2 168,25		133 615,86
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			3 377 709,12	864 356,32	661 154,68	3 580 910,76
	TOTAL			3 437 356,61	864 356,32	661 154,68	3 640 558,25

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	288 099,65	88 855,36	14 467,55	362 487,46
	Pour garanties données aux clients	884 518,00	539 734,00	884 518,00	539 734,00
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change	975,96	420,18	975,96	420,18
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 173 593,61	629 009,54	899 961,51	902 641,64
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles / corporelles / des titres mis en équivalence / titres de participation / autres immo. financières }	320 000,00			320 000,00
	Sur stocks et en-cours	98 685,76	174 372,69	56 385,76	216 672,69
	Sur comptes clients	332 952,81	130 324,66	417 677,95	45 599,52
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	751 638,57	304 697,35	474 063,71	582 272,21
	TOTAL GENERAL	1 925 232,18	933 706,89	1 374 025,22	1 484 913,85
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation		933 286,71	1 373 049,26	
	- financières		420,18	975,96	
	- exceptionnelles }				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

La provision pour garantie client présentée au passif du bilan au 31 décembre 2025 pour 539 734 €, a été calculée en appliquant au chiffre d'affaires "vente de matériel neuf" du dernier trimestre de l'exercice, un coefficient de 3.31 %. Ce taux correspond à la moyenne du coût de la garantie des trois années précédentes.

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	677 966,17		677 966,17
	Clients douteux ou litigieux	53 817,32	53 817,32	
	Autres créances clients	6 344 549,39	6 344 549,39	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	6 160,00	6 160,00	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 273,15	42 273,15	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	384 931,74	384 931,74	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	908,66	908,66	
	Groupe et associés	15 141 102,85	15 141 102,85	
	Débiteurs divers	743 067,13	743 067,13	
	Charges constatées d'avance	892 682,44	892 682,44	
	TOTAL DES CREANCES	24 287 458,85	23 609 492,68	677 966,17
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	2 194,66	2 194,66		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	9 553 852,13	1 015 472,61	3 212 254,52	5 326 125,00
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 387 652,92	3 387 652,92		
	Personnel et comptes rattachés	515 182,32	515 182,32		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	381 034,04	381 034,04		
	Impôts sur les bénéfices	408 274,00	408 274,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	542 733,12	542 733,12		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	93 766,08	93 766,08		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	2 110 024,08	2 110 024,08		
	Autres dettes	426 657,80	426 657,80		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	485 814,00	485 814,00		
	TOTAL DES DETTES	17 907 185,15	9 368 805,63	3 212 254,52	5 326 125,00
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 174 103,92			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	610 831,74			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Docusign Envelope ID: 34D9E12F-4E12-88D8-81DA-36FA4DB23616

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		1 785 223
Autres créances clients		667 784
Clients prod.non enc.fact	639 884	
Clt fact. a etablir groupe	27 900	
Autres créances		1 117 440
Frs - rrr à obtenir	503 622	
Frs avoirs à recevoir	162 670	
Frs rrr a obtenir groupe	1 337	
O.s produits a recevoir	28 438	
Etat produits a recevoir	909	
Interets courus à payer	345 026	
Divers prod. a recevoir	75 438	

Docusign Envelope ID: 34D9E12F-4E12-88D8-81DA-36FA4DB23616

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		2 099 470
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 195
Interets courus a payer	2 195	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		949 060
Fourn. fact.non parvenues	458 720	
Fourn.fact.non parvenues groupe	490 341	
Dettes fiscales et sociales		721 558
Dettes prov./conges payes	346 339	
Autres charges de personnel a payer	155 679	
Ndf a payer	10 468	
Charg.soc./conges a payer	156 371	
Charg.fis./conges a payer	4 976	
Charges a payer	47 725	
Autres dettes		426 658
Avoirs a etablir	385 234	
Client avoir a etablir groupe	41 424	

Docusign Envelope ID: 34D9E12F-4E12-88D8-81DA-36FA4DB23616

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		485 814	485 814
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			485 814

Docusign Envelope ID: 34D9E12F-4E12-88D8-81DA-36FA4DB23616

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		892 682	892 682
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			892 682

Docusign Envelope ID: 34D9E12F-4E12-88D8-81DA-36FA4DB23616

Produits et Charges exceptionnels

	31/12/2025
Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	

Docusign Envelope ID: 34D9E12F-4E12-88D8-81DA-36FA4DB23616

ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES DOCUMENTS COMPTABLES

MANDAT

La société ou la personne morale désignée ci-après :

Dénomination : **SOMTP CENTRE**

Siège social : **287 route de Saint Mesmin 45750 ST PRYVE ST MESMIN**

Numéro SIREN : **RCS ORLEANS 393 391 909**

Représentée :

Par son représentant légal (qualité et identité), **Monsieur Guillaume BASSAÏSTÉGUY, représentant légal de la société A.V.L.O., Présidente**

Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

Déclare donner mandat à **ORCOM CENTRE**
2 Avenue de Paris
45056 ORLÉANS CÉDEX 1
N° SIREN 403 314 438

Pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 et L.232-23 du code de commerce auprès du Greffe du Tribunal de commerce de mon ressort.

Le 30 juin 2026
Signature :

Guillaume BASSAÏSTÉGUY

S.A.S SOMTP CENTRE

287, ROUTE DE SAINT MESMIN
45750 SAINT PRYVE SAINT MESMIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée concernant les comptes annuels arrêtés par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SOMTP CENTRE**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables Français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels de la société SOMTP CENTRE.

Justification des appréciations

En application des dispositions des Articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerces relatifs à la justification, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'Article D.441-6 du Code de commerce.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables Français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'Article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certifications des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de vote société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice profession applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Levallois-Perret, le 10 juin 2026

Damien SANTIONI
Commissaire aux comptes

